



Inscriptions Scolaires et Périscolaires 2020/2021

Madame, Monsieur, Chers parents,

☞ Votre enfant débute sa scolarité au groupe scolaire de Vergt au 1^{er} septembre 2020 ou passe de la GS au CP, vous devez renseigner les documents I & II.

☞ Votre enfant poursuit sa scolarité au groupe scolaire de Vergt au 1^{er} septembre 2020 et fréquentera le restaurant scolaire et/ ou le périscolaire, vous devez renseigner les documents II.

PIECES OBLIGATOIRES

I - Inscription à l'école

- ❶ Fiche d'inscription ECOLE (uniquement pour une première inscription ou une réinscription en CP – passage de l'école maternelle à la primaire)
- Justificatif de domicile (facture eau/électricité/téléphone)

II - Inscription aux services annexes (Restaurant Scolaire / Périscolaire)

- ❷ Fiche d'inscription RESTAURANT SCOLAIRE/ACTIVITES PERISCOLAIRES
- ❸ Fiche sanitaire
- Copie du carnet de santé (partie vaccination)
- Copie du livret de famille complet
- Attestation d'assurance responsabilité civile valable pour l'année scolaire
- Attestation / Quotient familial délivrée par la CAF ou la MSA pour la tarification modulée (non obligatoire néanmoins). En cas de non présentation de celui-ci, le tarif maximum sera appliqué. Le QF ne sera pris en compte qu'une seule fois en début d'année scolaire.
- Jugement de divorce
- ❹ Autorisation(s) de prélèvement automatique signée + R.I.B

Au vu de la crise sanitaire actuelle, nous vous recommandons d'envoyer les pièces du dossier par mail à mairie@vergt-perigord.fr

Chaque document devra être nommé de la façon suivante :

NOM PRENOM Intitulé du document

Exp. : DUPONT Ninon Fiche sanitaire